

obligé en honneur ; suivant les convictions que je m'en suis fait, pour les raisons que je viens de donner et pour plusieurs autres que je pourrais donner, je voterai contre la recommandation du comité.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : Je ne puis pas dire que suis opposé à voir traiter cette affaire comme elle l'a été ici aujourd'hui.

Je désire toujours une étude honnête de tout ce qui se fait. J'aime à entendre la discussion et j'aime à voir l'intérêt que cette Chambre manifeste à la lecture de la preuve dans ces causes de divorce. Ce fait est très apparent, car chaque fois que je demande l'adoption d'un rapport avant que chaque membre ait eu l'occasion de lire attentivement toute la preuve, je suis rappelé à l'ordre et obligé de renvoyer l'affaire à un autre jour. Je suis toujours disposé à me soumettre et désireux que chacun possède bien tous les faits de la cause. J'ai déjà dit et je répète ici que les membres du comité n'ont absolument aucun intérêt à chercher autre chose que l'application de la loi telle qu'elle nous est faite. Il y a dans cette Chambre plusieurs membres qui sont opposés aux divorces par scrupules religieux ou autres, et qui considèrent de leur devoir, à cause de ces scrupules, de s'opposer à l'octroi d'un divorce, s'ils voient une chance de le faire manquer. Je suis désireux de voir rendre justice selon la loi du pays, et je ne pense pas qu'une loi dût être défaite à cause des scrupules religieux ou autres de quelques-uns des membres de cette Chambre. Dans la cause qui nous occupe, nous avons fait un procès des plus complets. J'espère que les honorables membres ne s'attendent pas à me voir résumer la preuve. Nous avons été blâmés par quelques-uns des honorables membres qui ont pris la parole, au sujet de quelques incidents du procès, notamment, parce que des ajournements ont été accordés afin de se procurer d'autres preuves. Cela fut fait en faveur de la défenderesse.

L'honorable M. WATSON : Je n'avais pas l'intention de blâmer le comité. J'ai dit qu'il y avait eu des ajournements de temps à autre, je ne sais à la demande de qui.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : J'explique que cela fut fait en faveur de la défenderesse, parce que le comité croit fran-

chement que c'est son devoir de ne pas tirer avantage d'aucune objection technique qui peut être soulevée lors de la réception de la preuve. Nous avons instruction formelle d'entendre et de juger et à cette fin nous ouvrons toutes les portes afin que les parties puissent exposer leur cause sans préjudices. Nous avons donné à l'intimée la chance de faire la preuve qu'elle entendait au soutien de sa cause. Un autre point qui a été soulevé ici, c'est que nous n'avons pas permis à l'intimée de faire la preuve de sa conduite à la suite des événements qui donnèrent lieu au procès actuel. Nous ne l'avons pas fait parce que ce n'était pas nécessaire. Sa conduite postérieure n'était pas en cause. Nous avons admis tout ce qui a été avancé de sa part, mais il n'y avait aucune raison d'apporter une preuve, d'une grande distance, sur un sujet qui n'entraînait pas dans le débat.

Les honorables membres qui ont pris la parole dans cette cause ont pris cette position, apparemment—l'un d'eux a certainement pris cette position, que toute la preuve faite en faveur du requérant ne mérite aucune foi, mais que toute la preuve de l'autre partie doit être admise. Je n'ai jamais cru que l'on dût accorder foi à une partie plutôt qu'à l'autre. Mon honorable ami de Saint-Thomas (l'honorable M. Wilson) est un membre dont les opinions en matières médicales ont un grand poids auprès de nous. Il nous donne toujours un bon conseil. C'est un médecin capable, et dans les questions médicales si fréquentes dans ces causes, nous accordons toujours la plus grande attention à ses vues. Mais en dehors de ce sujet, il n'en connaît pas plus long qu'un autre dans les questions de preuve. Nous aimons toujours à voir un rapport présenté par des dissidents, s'il y en a, mais quand un membre du comité prétend que la preuve d'une seule des parties est digne de foi, cela n'indique pas un bon jugement.

L'honorable M. WILSON : Ce que j'ai dit, c'est que la preuve produite à l'annui des accusations a été préparée par Foster, et que les témoins sont des employés de l'hôtel Hadley qui sont venus ici pour donner leurs témoignages.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : Je puis comprendre très bien ce que l'honora-